



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 10 octobre 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Christian DUCOS, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY); Sabine DEHEZ représentée par Denis NAPIAS (CARCEN-PONSON)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	29
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	31

N° DEL20241017-004

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DES CABLES ALIMENTANT UN TRANSFORMATEUR SITUÉ SUR LA PARCELLE D 687 A CARCEN-PONSON

Vu la délibération du conseil communautaire n°20240606-007 du 6 juin 2024 portant mise à disposition auprès d'ENEDIS de la parcelle D n°687, située à Carcen-Ponson, en vue de la



construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation ultérieure d'une armoire de coupure,

Monsieur le Président indique que le géomètre en charge de l'opération a de nouveau saisi la Communauté de Communes afin de solliciter son accord sur le passage des câbles nécessaires à l'alimentation du transformateur.

A cette fin, il serait nécessaire de signer une convention de servitude de passage de câbles avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'autorisation donnée de signer cette convention de servitude de passage avec ENEDIS

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL